

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 novembre 2021

Date de la convocation : 22 novembre 2021

### RECRUTEMENT D'AGENTS TECHNIQUES

2 agents techniques en CDD vont être recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour pourvoir au départ d'un agent et au remplacement d'un agent en congé maladie.

### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer **le projet de territoire** pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic réalisé au préalable sur l'ensemble du Pays de Craon, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Démarche CTG poursuit 4 enjeux majeurs :

- Proposer un projet familial et social adapté à chaque territoire,
- Rendre plus lisible les actions communes avec la construction d'un projet global,
- Renforcer le travail entre les institutions,
- Dégager les moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales sur le territoire du Pays de Craon

La CTG garantit l'application des 5 principes socle de ce cadre politique de référence :

- La complémentarité des politiques menées dans un souci de cohérence et d'efficacité,
- La recherche de l'équité territoriale pour être au plus près des besoins et corriger les inégalités socio-démographiques et de territoire,
- L'accessibilité aux services pour l'ensemble des utilisateurs sans discrimination,
- L'ancrage territorial des actions menées qui peuvent être spécifiques selon les communes,
- La participation des habitants au projet de territoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **S'ENGAGE dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations familiales du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 et avec l'ensemble des communes du territoire du Pays de Craon. Cet engagement implique de prendre actes du plan d'actions et du principe de financement de la CTG ("bonus territoire" inscrit dans les conventions d'objectifs et de gestions pour tous les équipements soutenus")**
- **AUTORISE Monsieur ou le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que toutes pièces et actes utiles.**

## LOCATION MATERIEL NUMERIQUE

Il convient de contractualiser la mise à disposition du matériel numérique acquis dans le cadre de l'appel à projet « socle numérique dans les écoles élémentaires » à l'OGEC de l'Ecole Notre Dame de Pontmain. Pour rappel, le matériel acquis pour un montant de 2 995.16 € HT (3 594.20 € TTC) a bénéficié d'une subvention de 70 %.

Monsieur le maire propose un contrat de location annuel de 5 ans équivalent au 30% de reste à charge de la commune (898.54 €) soit 180 €/ an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer le tarif et la durée de location du matériel numérique à l'OGEC de l'Ecole Notre Dame de Pontmain comme suit :

- 180 €/ an pendant 5 ans, payable à compter du 1<sup>er</sup> février de chaque année

**CHARGE** Monsieur le maire d'établir le contrat de location.

## INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE, à l'unanimité,** de fixer les indemnités de gardiennage, au titre de l'année 2022, comme suit :

- **200 €** pour le gardiennage de la salle de loisirs, versés à Madame SIMON Cécile, domiciliés La Goupillerie à Saint Quentin les Anges
- **150 €** pour le gardiennage de l'église, versés à Monsieur et Madame JOURDAN David, domiciliés 1 rue de Mortiercrolles à Saint Quentin-les-Anges

Cette indemnité sera versée au mois de novembre.

## QUESTIONS DIVERSES

### **\*Sondage sur les horaires de garderie le matin**

8 familles utilisant le service de garderie seraient intéressées par une ouverture de l'accueil dès 7h15 de manière occasionnelle.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'ouverture de la garderie à 7h15 et de maintenir la facturation à la demie heure.

### **\*Vœux de la municipalité**

Un panorama sur les réalisations et moments forts de l'année sera présenté. Présentation des nouveaux conseillers (les vœux 2021 n'ayant pas eu lieu). Les nouveaux habitants et les parents des nouveaux-nés présents recevront un cadeau de bienvenue.

### **\*Résidence d'artistes**

Une 1<sup>ère</sup> rencontre avec 3 personnalités de la commune sera organisée par la commission culture du Pays de Craon fin novembre-début décembre. Les 3 personnes sélectionnées seront interviewées et serviront de base à l'écriture d'un polar.

### **\*Décoration de Noël**

La décoration de la commune aura lieu le 4 décembre. L'hippodrome de Craon a réitéré sa demande de prêt de décorations pour son marché de la St Nicolas le 5 décembre. 2 pyramides peuvent être prêtées, M. MALTAVERNE se charge de leur remettre et de les récupérer à l'issue de l'évènement.

### **\*Aire de jeux**

Toutes les structures de jeux ont été livrées. M. MALTAVERNE fait part du devis définitif de l'Ets LARDEUX SARL pour le terrassement et la création d'une allée de 1 899.90 € HT (2 279.88 € TTC).

### **\*Journée plantation du 27 novembre**

Préparation du terrain le matin par la commission cadre de vie, accueil des participants à partir de 14h. 17 personnes de l'école (élèves et parents d'élèves) ont répondu présent pour la plantation du bosquet de la Douve et 14 personnes (parents des nouveaux-nés et enfants) pour l'opération « une naissance, un arbre ».

### **\*Lotissement**

Un compromis de vente est prévu chez le notaire fin décembre/ début janvier pour la parcelle de 872 m<sup>2</sup>

### **\*Subventions pour l'aménagement de sécurité rue de la Promenade**

La commune a reçu l'accord de la Région pour une subvention de 67 090 €.

Une demande de DSIL au titre de 2022 peut être déposée, celle-ci portera sur les dépenses non prises en compte par la DETR 2021.

**\*Terre de Jeux 2024** : la semaine des jeux paralympique à lieu du 22 au 29 janvier 2022, les communes labellisées sont invitées à organiser des animations incluant les associations et les écoles sur les thèmes « sport et environnement » ou « 2024 » (ex : 2024 passes de ballon de foot, 2024 échanges au ping-pong etc...)

### **DATES A RETENIR :**

\* Installation des décorations de Noël : samedi 4 décembre 2021

\* Veillée de Noël : vendredi 17 décembre 2021, à 20h

\*Réunion du Conseil Municipal : lundi 20 décembre 2021, à 20h30